

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-114

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Madame Carine BION-HETET, Sixième Adjointe,
VU la demande formulée par l'entreprise Jean-Benoît LARCHER (Bayeux) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue des Terres à l'occasion d'une livraison de béton impasse des Terres,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 20 mars 2023,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 20 mars 2023 de 08h00 à 10h00 :

- *Rue des Terres, sur la partie comprise entre la rue Royale et l'avenue Conseil, dans ce sens de circulation.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise LARCHER.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
Carine BION-HETET
Sixième Adjoint

